

Paris le 7 février 2025 à 8h

Prise d'effet du regroupement des actions et réalisation définitive de la réduction de capital social

- **Prise d'effet du regroupement des actions Adomos**
- **Réalisation de la réduction du capital social motivée par des pertes par voie de minoration de la valeur nominale des actions de la Société**

Adomos (la « Société ») annonce la finalisation de l'opération de regroupement de ses actions par échange de 1 action nouvelle de 1 euro de valeur nominale contre 5.000 actions anciennes de 0,0002 euro de valeur nominale. Cette opération a pris effet le 6 février 2025.

Les actions anciennes Adomos de 0,0002 euro de valeur nominale (code ISIN : FR001400JAL7) ont été radiées du marché Euronext Growth après la clôture du marché le 6 février 2025 et ont été remplacées par les actions Adomos nouvelles de 1 euro de valeur nominale (**Nouveau code ISIN : FR001400UT31**) le 7 février 2025. **Le code mnémotique (ALADO) reste inchangé.**

Il est précisé qu'à compter du 7 février 2025, les actions nouvelles qui n'ont pas pu être attribuées individuellement et qui correspondent à des droits formant rompus seront vendues automatiquement par bloc sur le marché par les intermédiaires financiers. Ceux-ci tiendront le produit de la vente à disposition de leurs clients actionnaires dans un délai de 30 jours à compter du 7 février 2025. Pour plus d'informations sur le regroupement, les actionnaires sont invités à consulter l'avis de regroupement d'actions publié au [BALO n°152 du 18 décembre 2024](#) et le [communiqué de presse publié le 2 janvier 2025](#) disponible sur le site d'Adomos.

Réduction du capital motivée par des pertes

Comme annoncé dans ses communiqués de presse du 2 janvier 2025, la Société a décidé, le 13 décembre 2024, de procéder à une réduction de capital social motivée par des pertes, sous la condition suspensive de la réalisation du regroupement des actions de la Société.

En conséquence de ce qui précède, la Société informe ses actionnaires avoir procédé à la réduction de son capital social d'un montant de 166.004,80 euros consécutive au regroupement des actions. Cette réduction de capital est réalisée par voie de minoration de la valeur nominale des actions de la Société, ainsi ramenée d'un euro (1,00 €) (son montant à l'issue du regroupement des actions ordinaires de la Société) à vingt centimes d'euro (0,20 €).

Il s'agit d'une opération purement technique, le montant de la réduction de capital, soit 166.004,80 euros, sera affecté au crédit du compte « Report à nouveau ».

A l'issue de ces opérations, le capital social de la Société s'élève à 41.501,20 euros, divisé en 207.506 actions ordinaires de 0,20 euro de valeur nominale chacune.

La Société rappelle que la période de suspension des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, annoncée par communiqué de presse du 2 janvier 2025, prendra fin le 11 février 2025.

ADOMOS (ALADO, code ISIN FR001400UT31), est historiquement un intervenant majeur de la distribution par Internet d'immobilier d'investissement locatif à destination du particulier. Une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 13 juin 2024 et prolongée jusqu'au 13 juin 2025. Adomos travaille actuellement sur un nouveau projet de développement impliquant un pivot stratégique de ses activités autour d'une nouvelle équipe.

www.adomos.com/bourse

Contact société : adomos@adomos.com

Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Adomos et à ses activités. Adomos estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques, dont ceux décrits dans le rapport de gestion 2023 publié le 26 avril 2024 et disponible sur le site internet de la Société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Adomos est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Adomos ou qu'Adomos ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Adomos diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions Adomos dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.